

FONDATION



DU PATRIMOINE

Restauration de l'espace Revermont à BRANCION (Saône & Loire)



Niché à l'ombre de l'imposant donjon du château médiéval de Brancion, l'Espace Revermont est un ensemble de bâtiments qui a subi de très nombreuses modifications au cours des siècles passés.



La première tranche du projet vise à restituer la cohérence des bâtiments par la restauration des façades et par le remplacement de l'ensemble des huisseries tout en aménageant l'environnement immédiat (restauration de murets en pierres sèches, mise en valeur paysagère).

Les travaux sont conduits dans le cadre d'un chantier de réinsertion sociale et professionnelle ouvert à des détenus du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand arrivés en fin de peine et bénéficiant d'un placement extérieur sur décision du juge d'application des peines.



Cette action, inscrite dans le projet global de réhabilitation du site de Brancion conduite à l'initiative du Conseil Général de Saône-et-Loire, doit permettre une réaffectation des bâtiments pour servir des projets d'insertion et de formation axés sur les métiers du patrimoine : accueil de stagiaires, organisation de séminaires ou d'expositions.

**Vous aussi soutenez cette opération de restauration du patrimoine.
Chaque don permettra de redonner une nouvelle vie à ce témoin de notre
histoire. Chaque donateur bénéficiera de déductions fiscales.**

BON DE SOUSCRIPTION

je fais un don de€ pour restaurer l'espace Revermont à Brancion (71)
ce don sera reversé au Maître d'ouvrage du programme de restauration et je bénéficie d'une économie d'impôt *

**La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

* Pour les particuliers,

don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €).

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

* Pour les entreprises,

Réduction d'impôt de 60%, limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

Cette adresse doit être celle de votre chèque, elle-même identique à votre adresse fiscale. Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

Code Postal : **VILLE :**

Téléphone : **Mail :**

Chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine – «espace Revermont à Brancion »
Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE
88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON
03 80 65 79 93
Mail : bourgogne@fondation-patrimoine.org



web

Consulter notre site

et faire des dons en ligne
www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez contacter le maître d'ouvrage :

Association TREMLIN Homme et Patrimoine
10 rue des juifs -71710 MONTCENIS
03.85.80.42.24
tremplin.hp@free.fr